

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du vendredi 28 avril 2017 à 20h

Date de convocation : 24 avril 2017

Date d'affichage : 5 mai 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-huit avril à vingt heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Robert LUQUET, Maire.

Présents : M. et Mmes Robert LUQUET, Jacques PEREIRA, Jean-André GUILLERMIN, Dominique JOBARD, Michel ROCHETTE, Florian BOUCHARD, Ghislaine SALBREUX, , Florence CHEVASSON, Suzanne CHANUT, Bernard FAVRE et Corinne GIRRES.

Excusés : Françoise MATHIEU-HUMBERT donne pouvoir à Bernard FAVRE, Corinne MERLIN donne pouvoir à Jacques PEREIRA, Ingrid GAY donne pouvoir à Corinne GIRRES, Maud CANAC-MONTERISI

Secrétaire de séance : M. Florian BOUCHARD.

DELIBERATIONS

2017/2804/43 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 31 mars 2017

Monsieur le Maire donne des précisions quant aux chiffres de comparaison qui avaient été donnés lors du dernier conseil municipal, concernant les taxes locales.

Les chiffres donnés étaient ceux des communes agrégés à ceux des groupements de communes, ce qui n'est pas comparable aux chiffres des communes seules.

Comparaison pour l'année 2015 :

Taux	Taux votés La Roche Vineuse	Taux moyen de la strate
Taxe d'habitation	9,98 %	12,00 %
Foncier bâti	17,72 %	15,69 %
Foncier non bâti	37,77 %	45,28 %

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le procès-verbal de la séance du 31 mars 2017 à l'unanimité moins une voix, Mme Suzanne CHANUT s'abstenant, n'ayant pas été présente au dernier conseil municipal.

2017/2804/44 – Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas avoir recours au vote à bulletin secret et de désigner Monsieur Florian BOUCHARD comme secrétaire de séance.

2017/2804/45 – Droit de préemption urbain : Parcelle cadastrée section ZB n° 255

Le Maire expose au Conseil municipal que la SCI NIROBECK a l'intention d'acquérir la parcelle située à « La Léchère », cadastrée section ZB n° 255, d'une superficie totale de 2 278 m².

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur cette parcelle.

**2017/2804/46 – Aménagement, extension et mise en accessibilité de l'école Jacques Pacros :
Approbation de l'avant-projet définitif (APD) et de l'avenant n° 1 portant fixation du forfait définitif
de rémunération de la maîtrise d'œuvre**

Par délibération du 30/01/2017, le Conseil Municipal a désigné le groupement de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement, l'extension et la mise en accessibilité de l'école Jacques Pacros : le cabinet Modul'Art et ses co-contractants.

Au stade de l'esquisse, sur la base d'un montant prévisionnel de travaux de 720 000 € HT, le forfait provisoire de rémunération du groupement a été fixé à 68 400 € HT (taux de 9,50 %), plus les honoraires des missions complémentaires (7 300 € HT), soit un total d'honoraires de 75 700 € HT.

Conformément à sa mission, le groupement a réalisé les études d'avant-projet définitif (APD). Au stade de l'APD, le montant prévisionnel des travaux est estimé par la maîtrise d'œuvre à 838 500 € HT (hors options et provisions), représentant une augmentation de 16,46 % du coût des travaux, suite aux adaptations indispensables et nécessaires au projet, en fonction des contraintes techniques et des besoins des utilisateurs.

A ce titre, il y a lieu de valider les études au stade de l'APD présentées par Monsieur le Maire et d'établir un avenant n° 1 fixant le forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre à 79 657.50 € (taux de 9,50 %) pour les missions de base et 11 025 € HT pour les missions complémentaires, soit un total de 90 682.50 € HT (108 819 € TTC).

- Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :
- Valide les études de l'APD,
- Adopte l'avenant n° 1 annexé aux présentes et autorise Monsieur le Maire à le signer,
- Donne son accord pour le dépôt du permis de construire,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la demande de permis de construire, ainsi que tous les actes afférents à la présente délibération.

2017/2804/47 – Renouvellement du bail à la société de chasse « Le Réveil »

Le Maire expose au Conseil municipal que le bail conclu avec la Société de chasse « Le Réveil » à La Roche Vineuse pour une durée de 3 ans, arrive à expiration le 31 mars 2017.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de renouveler ce bail pour une durée de 3 ans, au prix annuel de 160 € (cent soixante euros) pour la totalité des terrains communaux.

2017/2804/48 – Redevance d'occupation du domaine public (RODP) par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité – Année 2017

Le Maire rappelle au Conseil municipal que le montant de la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'énergie électrique est précisé par le décret n° 2002-409 du 26 mars 2002.

Il informe le Conseil que le montant forfaitaire de la redevance alloué aux communes dont la population est égale ou inférieure à 2 000 habitants, est fixé à 153 €. Le plafond de la redevance a été revalorisé de 1,39 % sur la base de l'évolution de la valeur de l'indice d'ingénierie connu au 1^{er} janvier 2017.

Le taux de revalorisation à appliquer, combiné à ceux des exercices précédents, étant de 30,75 %, le montant forfaitaire de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'énergie électrique pour l'année 2017 est égal à : 153 € x 1,3075 = 200,05 € arrondi à 200 €.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à encaisser la redevance d'ERDF de 200 €.

POINTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR SANS DELIBERATION

Désamiantage du préau de l'école : Monsieur le Maire présente le devis de désamiantage du préau de l'école, pour un montant de 9 408.30 € HT, soit 11 289.96 € TTC. Les travaux seront exécutés pendant les vacances scolaires d'été 2017.

RODP Réseau gaz : Vu la délibération du 26/09/2014 déléguant au Maire le calcul chaque année du montant de la redevance due par les opérateurs de distribution du gaz, Monsieur le Maire fixe par arrêté cette somme à 619 € pour l'année 2017.

RODP Réseau télécoms : Vu la délibération du 27/03/2015 déléguant au Maire le calcul chaque année du montant de la redevance due par les opérateurs de télécommunication, Monsieur le Maire fixe par arrêté cette somme à 1 524 € pour l'année 2017.

Résidence de l'Eau Vive : Monsieur le Maire rappelle les baux en cours entre la Commune, l'OPAC et le Syndicat, deux se terminant en 2018, et un troisième en 2022. Afin d'envisager de mettre fin à ces baux, et que le Syndicat de l'Eau Vive reprenne la gestion de la résidence, une étude financière a été lancée par le syndicat et confiée au cabinet FOGEX.

En l'état actuel des études, le coût de cession pour les bâtiments dont le bail emphytéotique arrive à échéance en 2022 (troisième bail avec l'OPAC), serait de 630 000 € (représentant le manque à gagner des loyers sur la période 2018-2022).

Par ailleurs, les travaux de remise aux normes de l'ensemble des bâtiments sont estimés à 1 489 000 €.

Les calculs effectués par le cabinet FOGEX au sujet de l'équilibre financier montrent que celui-ci serait théoriquement atteint en 2033. Avant l'atteinte de cet équilibre financier, les déficits seraient financés par les communes adhérentes au syndicat.

Mme Suzanne CHANUT précise que la résidence deviendrait une « résidence autonomie », ce qui pourrait déclencher le versement de subvention de la part du conseil départemental (forfait autonomie).

Si le projet est adopté, il y aura lieu de modifier les statuts du SIVU.

Aménagement du quartier de Moncery : Monsieur le Maire rappelle que la parcelle concernée a une superficie de 12 000 m². Le propriétaire, M. VILLOD, en a gardé 3 600 m², la commune a acquis 8 400 m² qu'il reste à aménager. Cette parcelle située en zone 1 AU du PLU (constructible avec une orientation d'aménagement).

L'agence technique du département (ATD71) a été sollicitée pour une étude de faisabilité de projet d'aménagement et pour nous proposer différentes formes juridiques afin de réaliser ce projet (réalisation directe par la commune ou confiée à une société d'économie mixte par exemple).

Le coût de l'aménagement des parcelles devra s'équilibrer avec les ventes de terrains.

Il est rappelé que le PLU impose au moins deux logements sociaux pour cette opération.

Mme Corinne GIRRES propose, dans le cadre du développement durable, d'étudier la réalisation d'un éco-quartier.

QUESTIONS DIVERSES

Proposition d'achat de M. FURBA : Par courrier, M. FURBA se propose d'acheter une partie du terrain communal situé au lotissement « le Clos » (partie de la voirie desservant les abords du lotissement). Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas donner suite à cette proposition.

Pompiers : Monsieur le Maire informe que suite au projet de double-engagement, une négociation est en cours avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS). Ce dernier propose de continuer avec le Centre de Première Intervention en intégrant une expérimentation qui verrait le prêt d'un véhicule au CPI (fourni et entretenu par le SDIS – assurance à la charge du CPI), plus un système de mobilisation de personnes : les Gypsy Box qui seraient prises en charge par le SDIS.

Il y aurait donc deux conventions à mettre en place entre le SDIS et les quatre communes du SIVU Incendie (remisage d'un véhicule et Gypsy Box).

Monsieur le Maire informe aussi que cinq nouveaux pompiers demandent à être intégrés prochainement.

TOUR DE TABLE

Intercommunalité :

- **Transports scolaires :** M. Dominique JOBARD annonce qu'à la rentrée de septembre 2017, les transports scolaires seront gratuits pour les collégiens et les lycéens de tout le territoire de l'agglomération MBA. Jusqu'à maintenant, le coût annuel (Forfait Tréma-Scol) était de 30 € par an pour les familles.
- **Transports en commun :** La MBA a renouvelé sa Délégation de Service Public (DSP) pour les transports Urbains (Bus) et les transports à la demande. Quatre sociétés ont présenté une offre dont Car-Postal, le titulaire de l'actuelle DSP qui se termine au 30/06/2017.
- La nouvelle DSP a été attribuée à TRANSDEV dont l'offre a été jugée la meilleure. Les transports scolaires ne font plus partie de la nouvelle DSP. Ce service sera traité dans le cadre de marchés publics qui seront passés avec un ou plusieurs nouveaux transporteurs. Dans la nouvelle DSP la fourniture des bus et du dépôt ne seront plus à la charge du délégataire. L'agglomération rachète ainsi 22 bus au délégataire sortant pour environ 1 M€. Le coût de la contribution forfaitaire (subvention d'équilibre payée par la collectivité) passe de 4 M€ (actuelle DSP) à 2,4 M€ (future DSP), mais le périmètre de ces contrats ne sont pas comparables.
- **Développement économique :** Par ailleurs, M. JOBARD rappelle que la ZAC de Darèze est transférée de la commune à l'agglomération. Tous les lots, sauf un, de la ZAC En Darèze ont été vendus ou sont en cours de négociation.

Eau potable : Concernant le Syndicat des Eaux, 45 000 € étaient prévus pour des travaux chemin des Morts. En fait les canalisations sont en bon état, et il n'y aura que le remplacement de la canalisation de l'impasse des Vignérées. Par contre dans le chemin des Morts le Syndicat d'Assainissement de la Vallée du Fil envisage de mettre le réseau d'eaux usées en séparatif (eaux pluviales et eaux usées dans deux réseaux différents). Cela supprimera les odeurs constatées dans la rue en raison du réseau actuel unique. De plus, en temps de pluie, cela limitera les transferts d'eau claire à la station d'épuration qui va être changée en 2018.

Comité de jumelage : Mme Florence CHEVASSON annonce que les représentants italiens arriveront à La Roche Vineuse le jeudi 25 mai en fin d'après-midi. Ils seront présents tout le week-end de l'Ascension.

Atelier : M. Jacques PEREIRA informe que les nouveaux outils pour le désherbage (dans le cadre de la démarche « Zéro pesticide ») donnent entière satisfaction.

Dates : Monsieur le Maire rappelle quelques dates :

- Représentation de cirque à l'école de La Roche Vineuse les 5 et 19 mai 2017 (spectacle entièrement produit et réalisé par les élèves de l'école),
- Second tour des élections présidentielles le 07/05/2017,
- Elections législatives les 11 et 18 juin 2017,
- Cérémonie de Commémoration le 8 mai 2017 à 11 h 00 au Monument aux Morts,
- Réunion avec l'ATD71 et la Commission Urbanisme le 30 mai 2017 à 18 h 00,
- Préparation du bilan de mi-mandat le 06/06/2017 à 18 h 30,
- Réunion publique de mi-mandat le 20/10/2017,
- Prochain conseil municipal le vendredi 02/06/2017,
- Les suivants auront lieu les 07/07/2017 puis fin août

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par le Maire à 22 h15.
Le prochain Conseil municipal se tiendra le vendredi 2 juin 2017 à 20h.